

PORTRAIT

Honorer un proche en soutenant la recherche médicale

Trois membres d'une même famille appuient la recherche pour vaincre la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) avec un don par testament et des sommes versées de leur vivant.

Un don qui éclaire: c'est ce qu'a suscité, sans le savoir, Thérèse Vanier, atteinte de dégénérescence maculaire liée à l'âge et décédée en 2015. Sa résilience a d'abord inspiré sa fille, Louise Mailhot, qui a voulu poser un geste significatif pour perpétuer sa mémoire. L'époux de Mme Mailhot, Michel Laurier, a été touché et enthousiasmé par cette idée. Le couple fera naître le *Fonds de recherche Thérèse-Vanier sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge* par l'intermédiaire d'un don planifié Pérennia.

«Je voulais écrire la suite de son histoire en faisant vivre son nom de façon perpétuelle, en reconnaissance pour elle», explique Mme Mailhot.

Pour l'avancement des connaissances

Ensemble dans cette démarche, Louise Mailhot et Michel Laurier ont cogné à plusieurs portes avant d'arrêter leur choix sur l'Université Laval. Même s'ils sont tous les deux de la région de Montréal, c'est à La Fondation de l'Université Laval qu'ils ont trouvé une oreille attentive à leur besoin. «Au-delà des avantages fiscaux qu'offre le **don testamentaire**¹, nous souhaitons avant tout créer un legs permanent au nom de Mme Vanier, qui ferait connaître ce nom, ainsi que celui de la grande famille Vanier, comme symbole du soutien à l'avancement des connaissances sur la DMLA», souligne M. Laurier. «Nous nous sentons privilégiés de pouvoir poser ce geste.»

Afin de faire une différence dès aujourd'hui, Huguette Vanier, sœur de Thérèse, a versé un montant important pour la création d'une bourse annuelle liée au Fonds. «C'est en pensant à ma sœur et à ce qu'elle a vécu que j'ai voulu faire ma part, témoigne-t-elle.

Donner était ma décision et mon mari m'a appuyée.» Grâce à ce geste, 2 000 \$ seront octroyés chaque année à un(e) étudiant(e) en ophtalmologie qui s'intéresse à la DMLA. En Amérique du Nord, la dégénérescence maculaire liée à l'âge atteint une personne sur 50 chez les 65 ans et plus.

«**...nous souhaitons avant tout créer un legs permanent au nom de Mme Vanier (...) comme symbole du soutien à l'avancement des connaissances sur la DMLA**»

«Nous avons l'intention, Huguette, Louise et moi, de nous assurer que d'autres personnes appuient concrètement ce fonds afin que la bourse survive jusqu'à ce que soit versé le don testamentaire, confie M. Laurier. Nous voulons que la bourse soit pérenne et même que sa valeur puisse augmenter.» Huguette Vanier, 14^e d'une famille de 15 enfants, a développé très jeune le goût d'aller vers l'autre, grâce à ses parents. Il y a en effet chez les Vanier un sens aigu du don de soi. Dans l'arbre généalogique, on découvre Georges Vanier, dont la bravoure durant les deux grandes guerres a été honorée et qui a été le premier Québécois nommé gouverneur général du Canada. Son fils Jean, grand humaniste, a fondé l'Arche. Cette organisation qui accueille les personnes ayant un handicap intellectuel est maintenant présente dans 35 pays.

Huguette Vanier est fière de donner : «Peu importe le montant, on se sent bien quand on donne!»



© Jean-François Rivard

Une affaire de famille – M. Michel Laurier et sa conjointe, Mme Louise Mailhot, ont établi un fonds afin d'encourager les études et la recherche sur la DMLA à la Faculté de médecine de l'Université Laval. Mme Huguette Vanier a enrichi ce fonds et la première bourse sera versée en juin 2017.

¹ Un legs ou don par testament donne droit à un crédit d'impôt non remboursable applicable contre l'impôt à payer par la succession.

Redonner au suivant

La capsule philanthropique met en présence des personnes reliées par l'idée de «redonner au suivant». La philanthropie fait naître des rencontres inattendues ou improbables sur le plan humain. Le don de l'un est cependant appelé à influencer la route professionnelle et, quelques fois, personnelle de l'autre.

Jouer un rôle déterminant

M. Alain Thibault, FICA, FCAS [C E] / Président et chef de la direction
Association Canadienne des Assureurs Directs, Actuariat, 1975

« J'ai eu l'occasion tôt dans ma carrière de travailler à l'étranger et de perfectionner mon anglais, ce qui m'a servi par la suite bien au-delà de ce que j'avais pu imaginer. Je souhaite que de futurs actuares puissent profiter de la même chance que j'ai eue. L'ouverture sur le monde et sa diversité est une valeur dont on ne saurait surestimer l'importance et qui prend encore plus de signification dans le contexte mondial actuel. »



S'ouvrir sur le monde

M. Alexandre Parent / Étudiant au baccalauréat en actuariat

« La bourse Alain Thibault – perfectionnement de l'anglais et expérience culturelle représente pour moi une reconnaissance pour tous les efforts investis dans mes études et me pousse à continuer dans mes projets. Concrètement, elle me donne l'extraordinaire opportunité de faire la cinquième session de mon baccalauréat à Melbourne, où je pourrai vivre une expérience d'immersion anglaise, découvrir la culture australienne et tout simplement voyager. »

Laisser une empreinte durable

Quand l'histoire trace l'avenir!

La Grande campagne de l'Université Laval puise dans nos origines les fondements d'un geste philanthropique inédit afin de soutenir la vision de développement de l'institution.



Les Cent-Associés

VOLET ÉLITE DU PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS PÉRENNIA

Une célèbre compagnie qui a marqué l'histoire du Québec se voit revisitée et remise au goût du jour. Sur le modèle de la Compagnie des Cent-Associés de la Nouvelle-France, cent donateurs d'exception se mobilisent pour « laisser une empreinte durable » dans la société.

Remontons le fil du temps jusqu'aux débuts de la colonisation française en Amérique où tout est encore à bâtir. Une centaine de marchands et aristocrates, dont Samuel de Champlain et le cardinal de Richelieu, principal ministre du roi Louis XIII, décident de soutenir le développement de la Nouvelle-France. Ainsi, en 1627, ces visionnaires se regroupent et créent la Compagnie des Cent-Associés. Chacun d'entre eux avance un capital de départ de 3 000 livres françaises pour encourager la croissance de la colonie.

Cette somme, considérable pour l'époque, équivaut à 1 M\$ aujourd'hui.

C'est justement ce montant minimal que chacun des 100 donateurs d'un groupe en formation, animé par l'esprit entrepreneurial des pionniers de jadis, s'engage à verser à titre de don planifié dans le cadre de la Grande campagne de financement de l'Université Laval. D'où l'idée de les nommer « Les Cent-Associés ».

(Suite en page 4)

Un don planifié, dites-vous?

Un don planifié, diront certains, «c'est un gros don»; d'autres diront qu'il se réalisera plus tard ou au décès de la personne.

En fait, un don planifié, c'est un peu tout ça! C'est un don préparé en fonction de votre situation fiscale et financière en plus de tenir compte de vos objectifs de revenus, de votre succession et de votre désir de soutenir une cause qui vous tient à cœur.

La planification du don peut servir à améliorer vos avantages fiscaux et financiers, augmenter votre revenu net ou la valeur de votre succession ou simplement bonifier votre don initial. Selon votre profil type, votre geste philanthropique intégré à une planification financière peut faire apparaître des résultats souvent insoupçonnés.

Exemple: un donateur pense donner 5 000\$ en argent ou se servir d'actions cotées en bourse acquises jadis au prix de 3 000\$. Sans planification, le don de 5 000\$ en argent procure un avantage fiscal d'environ 50%, soit 2 500\$.

Avec planification, le don d'actions cotées en bourse de 5 000\$ procure également un avantage fiscal de 2 500\$, mais il y a un 2^e avantage. En cédant ses actions directement à la Fondation, plutôt que d'avoir un gain

en capital imposable à 50% comme c'est la règle, 100% du gain en capital devient non imposable. Il s'agit d'un avantage additionnel de 500\$ pour un avantage fiscal final de 3 000\$!

Différence entre don en argent et un don d'actions cotées en bourse

	SANS PLANIFICATION	AVEC PLANIFICATION
Don	5 000\$ en argent	5 000\$ en actions
Crédit d'impôt pour don de charité	2 500\$	2 500\$
Impôt épargné sur gain en capital	0\$	500\$
Coût net du don	2 500\$	2 000\$

Comme vous pouvez le constater, tout dépend de vos objectifs et de votre situation financière. Peu importe la hauteur de vos revenus ou le montant de votre don, un don, ça se planifie!

Jean-Denis Côté B.A., A.V.C., PLANICA Cabinet de Services financiers
Planificateur financier et spécialiste en dons planifiés

NOUVELLES BRÈVES



Le président-directeur général de La Fondation de l'Université Laval, M. Yves Bourget, devant des notaires de la région de Québec.

La Fondation rencontre 80 notaires de Québec

Février 2017 – Le président-directeur général de La Fondation de l'Université Laval, M. Yves Bourget, a présenté le programme de dons planifiés **Les Cent-Associés** à un peu plus de 80 notaires de la grande région de Québec, le 15 février dernier, à l'Hôtel Le Bonne Entente.

Dans le cadre d'une soirée de reconnaissance professionnelle, les notaires présents - dont certains ont célébré plus de 50 ans de pratique - ont constaté combien l'histoire du Québec depuis nos origines a inspiré la Grande campagne de financement de l'Université. En outre, le

développement d'une culture philanthropique chez les amis et diplômés de l'Université Laval, a dit M. Yves Bourget, passe notamment par un programme vigoureux de dons planifiés.

Unique au Canada, le programme Les Cent-Associés cherche à réunir une centaine de personnes, animées par un esprit entrepreneurial, qui s'engageront à faire un don planifié de 1 M\$ en faveur de l'Université Laval, la plus ancienne institution francophone d'enseignement supérieur en Amérique du Nord.



(de gauche à droite) - M. le doyen de la Faculté de médecine, le Dr Régnald Bergeron, M. Michel Laurier et sa conjointe Mme Louise Mailhot (donateurs), Mme Nadja Rioux, directrice principale développement philanthropique à La Fondation de l'Université Laval, M. Paul-Émile Tremblay (donateur) et le Dr Éric Philippe, professeur titulaire à la Faculté de médecine.

Dons planifiés à la Faculté de médecine

Septembre 2016 – La Faculté de médecine de l'Université Laval a accueilli trois nouveaux donateurs au programme de dons planifiés Pérennia. Il s'agit de M. Michel Laurier et de Mme Louise Mailhot (pour le *Fonds de recherche Thérèse Vanier sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge*), Mme Claire B. Babineau absente sur la photo (pour les Bourses de recherche Louis-Marie Babineau en biochimie médicale) et de M. Paul-Émile Tremblay (pour le *Fonds de recherche et d'enseignement de la Faculté de médecine*).

Quand l'histoire... (Suite de la page 2)

Lancé officiellement en mars 2016, le programme compte aujourd'hui 14 membres et la valeur totale des engagements atteint 15 M\$. Unique au Canada, le programme Les Cent-Associés ouvre de toutes nouvelles perspectives philanthropiques chez les amis et diplômés de l'Université Laval. Quatre fonds spécifiques ont été créés afin de soutenir la vision d'avenir de l'Université Laval par le développement

durable, l'innovation et la recherche, l'entrepreneuriat et le développement de talents.

Ce programme de dons planifiés inédit offre aux philanthropes qui joignent ses rangs une reconnaissance spectaculaire et une pérennité pour leur geste inspirant.

Pour en savoir plus : ulaval.ca/cent-associes



LE SAVIEZ-VOUS ?



De son vivant, un particulier peut inscrire à titre de don un montant total allant jusqu'à 75 % de son revenu net de l'année en cours.



Un couple peut combiner les dons qu'il a effectués et réclamer les crédits d'impôt sur une seule déclaration fiscale.

Les crédits peuvent être réclamés dans l'année où le don est fait et dans les 5 années suivantes.



À votre agenda
15 MAI 2017
Clôture de la
Grande campagne

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES PÉRENNIA*

* DEPUIS JUIN 2016, EXCLUANT LES DONATEURS AYANT REQUIS L'ANONYMAT

- 01 Dr Simon Kind
- 02 M. Simon Langlois
- 03 Mme Guylaine Martel
- 04 M. Martin Petitclerc
- 05 M. Paul-Émile Tremblay

VOUS AUSSI VOUS POUVEZ LAISSER VOTRE MARQUE! UN APPEL SUFFIT.



Marc Deschênes

Directeur du programme de dons planifiés Pérennia
La Fondation de l'Université Laval
2325, rue de l'Université
Québec (Québec) G1V 0A6
(418) 656-2131, poste 6985
marc.deschenes@ful.ulaval.ca

Le bulletin Pérennia est publié à l'intention de la communauté universitaire, des diplômés et des amis de l'Université Laval. Les informations contenues dans ce bulletin ont été recueillies et traitées avec le plus de précision possible. Elles ont pour but de vous présenter des informations générales et non des conseils juridiques ou fiscaux. Elles ne sauraient remplacer les recommandations de votre conseiller financier et de votre conseiller juridique. Les collaborations extérieures dans le présent bulletin, qu'elles soient spontanées ou sollicitées, n'engagent que la responsabilité de leur auteur.



UNIVERSITÉ
LAVAL

La Fondation
Développement et relations
avec les diplômés